

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 26 MARS 2015**

Délibération  
n° 2015.03.073

**Modification de  
l'autorisation de  
programme et des  
crédits de paiement  
ligne à grande vitesse  
- Sud Europe  
Atlantique (AP n°15 -  
LGV - SEA)**

**LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE QUINZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 mars 2015**

**Secrétaire de séance** : Jacky BOUCHAUD

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir** :

Mireille BROSSIER à Guy ETIENNE, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Véronique DE MAILLARD à Danielle CHAUVET, Karen DUBOIS à Yannick PERONNET, Nicole GUENOLE à Jean-Luc VALANTIN, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

**Excusé(s)** :

Michel GERMANEAU, Jacques PERSYN, Olivier RIVIERE

**Absent(s)** :

Mireille BROSSIER, Samuel CAZENAVE, Véronique DE MAILLARD, Karen DUBOIS, Nicole GUENOLE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.03.073**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / FINANCES

Rapporteur : **Monsieur CONTAMINE**

**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT  
LIGNE A GRANDE VITESSE - SUD EUROPE ATLANTIQUE (AP N°15 - LGV - SEA)**

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°65 du 7 mars 2003, par laquelle l'assemblée considérait que le projet LGV Sud Europe Atlantique devait figurer parmi les projets nationaux prioritaires à mettre en œuvre à court terme .

Vu la délibération n°1 du 28 janvier 2009 qui autorisait le Président à signer le protocole d'intention pour la réalisation de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique,

Vu la délibération n°45 du 31 mars 2011 qui créait une nouvelle AP/CP pour le financement de la Ligne à Grande Vitesse – Sud Europe Atlantique (LGV – SEA) : AP n° 15.

Pour mémoire, la valeur 2009 des fonds de concours à verser est de 10 332 058 € pour le GrandAngoulême.

Ce montant (valeur 2009) correspond :

- pour une large part au concours du concédant	10 043 929 €
- à la seconde phase de résorption du bouchon ferroviaire de Bordeaux	232 154 €
- et à la contribution au fonds de solidarité territoriale	<u>55 975 €</u>
	10 332 058 €

Après une première actualisation de cette valeur pour 2010 (+4,75%) et une augmentation de 3% par an prise en compte à partir de l'échéancier prévisionnel indicatif des versements par année figurant en annexe 6 de la convention de financement, les fonds de concours sont évalués à 12 000 000 €.

Toutefois, le montant définitif de notre participation ne sera donc connu que lors de la publication du Journal Officiel du contrat de concession et sera à reconsidérer au regard des indices retenus dans la convention (annexe 5) et des surcoûts éventuels évoqués dans le point 4.2 du projet de convention « Contribution des collectivités publiques et de l'Union Européenne ».

.../...

Suite à la révision en juillet 2011 de l'échéancier prévisionnel de versement des concours du concédant fixée en annexe 11 du contrat de concession de la LGV SEA un nouvel échéancier est proposé :

PROJETS	Autorisation de programme	CA 2011 et 2012	Projet CA 2013	Crédits de paiement 2014	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018
<b>Ligne Grande Vitesse</b>	<b>12 000 000 €</b>	4 101 225,39€	2 855 649,04€	2 100 000 €	1 655 000 €	500 000 €	500 000 €	288 125,57€

Pour tenir compte de l'évolution du projet, il convient de modifier la répartition des crédits de paiement suit :

PROJETS	Autorisation de programme	CA 2011-2013	Projet CA 2014	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018
<b>Ligne Grande Vitesse</b>	<b>12 000 000 €</b>	6 956 874,43 €	1 156 206,55 €	2 420 000 €	500 000 €	500 000 €	466 919,02 €

Vu l'avis favorable de la commission ressources-prospectives du 18 mars 2015,

**Je vous propose :**

**DE MODIFIER les Crédits de Paiement pour les exercices de 2014 à 2018** (article 204183 – rubrique 824 opération 201103)

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>  02 avril 2015	<u>Affiché le :</u>  02 avril 2015